

AGRESSION INTOLÉRABLE

LE GESTE D'UN LÂCHE !

Le Pontet, le 29 janvier 2024.

Ce samedi 27 janvier vers 11h30 lors de la distribution du repas au RDC MAH1 (Maison d'arrêt 1), un « énergumène » s'en est pris physiquement à notre collègue en lui balançant une substance liquide indéterminée.

C'est avec un grand courage et beaucoup de professionnalisme qu'elle a refermé la porte avant que le détenu ne l'atteigne plus gravement physiquement.

Une équipe en tenue d'intervention a été nécessaire pour maîtriser et placer en prévention au QD ce **FORCENÉ**.

Ce « faible », qui multiplie les incidents en tout genre depuis son arrivée dans notre établissement, a le profil type d'un détenu psychopathe. Intolérance à la frustration, refus des règles et de l'autorité, il s'en prend aux agents sans aucune explication et cherche perpétuellement le conflit par la provocation. Il est impossible de le raisonner, « on ne fera pas d'un âne un cheval de course » !

En attendant, la multiplication de ce genre de « CAS PSY » plonge les surveillants dans une véritable incertitude au quotidien car derrière chaque porte le danger est bien présent !

SOUTIEN A NOTRE COLLÈGUE
Agressée par surprise,
Choquée et en colère !



BRAVO À ELLE POUR SON
Courage et son
Professionalisme

Le Bureau Local **UFAP UNSa Justice FÉLICITE** l'ensemble des personnels présents sur l'intervention pour leur professionnalisme et a une pensée particulière pour notre collègue et amie agressée par ce geste humiliant. L'ensemble de ses collègues lui apportent tout leur soutien.

Le Bureau Local **UFAP UNSa Justice RAPPELLE** que tout liquide ou objet jeté sur un agent est une agression à part entière. Que la portée de ce type de gestes peut avoir des conséquences gravissimes s'il s'agit par exemple de jet d'huile ou d'eau bouillante. Ces agressions ont un réel impact psychologique sur les agents victimes qui se sentent humiliés et souillés.

L'**UFAP UNSa Justice DÉPLORE** encore cette extrême violence au quotidien contre les surveillants épuisés par la surcharge de travail et par la multiplication de détenus aux profils dangereux et psychologiquement ingérables.

L'**UFAP UNSa Justice CONDAMNE** cet acte et exige, de la direction, la plus grande fermeté lors du passage de ce « voyou » en CDD avec des sanctions disciplinaires et pénales à la hauteur de ses actes et par la suite son **TRANSFERT**.

L'UFAP UNSa Justice, une Présence Quotidienne...

Le Bureau Local **UFAP-UNSa Justice**.